Travail social

Travailleurs sociaux: une revalorisation... à deux vitesses

Les salaires de plusieurs catégories de travailleurs sociaux de la fonction publique viennent d'être augmentés. Le mouvement était supposé entraîner les employeurs privés vers une revalorisation globale du travail social. Mais compte tenu des contraintes budgétaires dans le secteur, pour le moment, personne n'y croit.

Passage en catégorie A : les nouvelle	s grilles des AS
---------------------------------------	------------------

AS - Janvier 2019			1" grade, Classe normale - Fév. 2019			1" grade - Ja	nvier 2021	
CHELON	INDICE MAJORÉ	SALAIRE NET APPROCHÉ	ÉCHELON	INDICE MAJORÉ	SALAIRE NET APPROCHÉ	ÉCHELON	INDICE MAJORÉ	SALAIRE NET APPROCHE
1	356	1346	1	365	1380	1	390	1474
2	362	1368	2	375	1417	2	404	1527
3	372	1406	3	386	1459	3	415	1569
4	383	1448	4	397	1501	4	426	1610
5	394	1489	5	411	1553	5	440	1663
6	406	1535	6	427	1614	6	452	1708
7	423	1599	7	448	1693	7	465	1758
8	441	1667	8	470	1777	8	482	1822
9	464	1754	9	491	1856	9	502	1898
10	485	1833	10	510	1928	10	523	1977
11)	504	1905	11)	537	2030	11	546	2064
12	534	2019				12	566	2140
Les nouvelles grilles des assistantes sociales dans la catégorie A.						13	576	2177
						(14)	592	2238

ur le terrain, l'accueil du protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), qui acte enfin le passage en catégorie A de certains travailleurs sociaux de la fonction publique (1) (encadré, p. 12) est mitigé: « On est satisfaits que cela aboutisse enfin. Mais son impact concret est décevant », commente Véronique Jacquet, coprésidente de la Fédération nationale des éducateurs de jeunes enfants (Fneje). Luc Farré, secrétaire général de l'Unsa fonction publique, syndicat signataire du PPCR, le trouve « positif »: « C'est une étape au sein d'une progression. Et quand on voit combien obtenir cette avancée a été difficile, on mesure qu'elle n'est pas nulle. »

Jean-Marie Vauchez, président de l'Organisation nationale des éducateurs spécialisés (Ones) admet que c'est l'aboutissement d'un processus long et compliqué: « Une reconnaissance symbolique. Mais contrairement aux assistants de service social, les éducateurs spécialisés sont très peu concernés: seuls 15 % travaillent dans le secteur public. » Philippe Soubirous, secrétaire fédéral de FGF-FO, syndicat non-signataire, n'y voit pour sa part rien de bon: « Le PPCR est une machine à faire des économies sur les dépenses publiques. Bien sûr, certains agents bénéficient d'un effet d'aubaine, mais ciblé et ponc-

tuel. Un peu comme "la queue du mickey" dans un manège: sous prétexte qu'un seul l'obtient, on ne peut pas prétendre que tout le groupe est revalorisé. »

Des calculs contradictoires

Si tout le monde sait que les revalorisations des grilles indiciaires et des salaires seront progressives jusqu'à 2021, il semble que personne n'a utilisé la même calculatrice pour chiffrer l'augmentation concrète pour les travailleurs sociaux fonctionnaires. Le ministère des comptes publics parle d'un « gain moyen annuel par agent d'environ 1000 € bruts à l'issue de la période ». L'Unsa fonction publique évoque une « réelle revalorisation de toutes les grilles »: « Globalement, les agents vont gagner 100 à 200 € par mois, calcule Luc Farré. Et avec les indices désormais plus élevés en fin de carrière, la base de calcul de la pension de retraite sera mieux-disante. » Véronique Jacquet a estimé qu'une éducatrice de jeunes enfants (EJE) en milieu de grille devrait avoir gagné « 20 € mensuels en plus cette année: ce n'est pas le Pérou! »

⁽¹⁾ www.tsa-quotidien.fr, 1er févr. 2019.

Philippe Soubirous conclut pour sa part que l'ensemble des agents ne gagnera rien, à long terme. D'abord parce que le « PPCR est financé par la non-augmentation du point des agents: on leur donne d'un côté ce qu'on leur prend de l'autre ». Ensuite parce que les contreparties à la réforme des grilles en annulent, selon lui, l'effet positif: « Les carrières ont été allongées, les promotions de corps ont été réduites de manière drastique, le passage d'un échelon à l'autre est beaucoup plus lent et les points de fin de carrière ne bénéficieront pas aux agents aux carrières incomplètes. Au final, l'État va faire des économies ».



Si les associations doivent assumer une augmentation de la masse salariale sans compensation, on assistera à une accélération de la déqualification."

Gilles Loubier, DG Anef 63

En 2016, Ségolène Neuville, alors secrétaire d'État chargée de la lutte contre l'exclusion dans le gouvernement Valls, avait imaginé un alignement entre les travailleurs sociaux du secteur privé et les agents du public. « À charge pour les partenaires sociaux du secteur privé associatif de négocier entre eux pour transposer cette revalorisation dans le privé (...) Je vous rappelle que dans toutes les discussions qui ont permis de construire le plan d'action en travail social, les grandes fédérations d'employeurs ont été associées. Ils savent à quoi s'attendre et ils doivent l'avoir anticipé », avait-elle alors déclaré à tsa (2). Le rapport de François Soulage, en mars 2017, consacré à un « premier bilan de la mise en œuvre du plan d'action en faveur du travail social », recommandait lui aussi de « créer les conditions d'une revalorisation des travailleurs sociaux de niveau III dans le secteur privé, notamment par un dialogue permanent entre l'État et les branches concernées ». Aujourd'hui, la réalité diffère. « À ma connaissance, les associations employeuses privées n'ont rien préparé », constate Gilles Loubier, directeur général de l'Anef 63, association



Gilles Loubier, directeur général de l'Anef 63.

qui emploie 110 travailleurs sociaux. « On aurait pu croire à un effet d'entraînement, mais pour le moment, dans le privé, il ne se passe rien du tout, confirme Jean-Marie Vauchez. C'est à peine si les salariés sont au courant du PPCR. » En effet, deux fédérations d'employeurs associatifs nous ont glissé qu'il était trop tôt, voire inopportun pour elles de s'exprimer sur le sujet.

Si alignement il y a, « ce sera long », prédit Gilles Loubier: « Les négociations concernant la convention collective nationale de 1966 (CCN 66), pour ne parler que d'elle, sont toujours complexes et extrêmement longues. Les avenants sont rares. Et même quand les partenaires sociaux s'entendent, le gouvernement, qui doit agréer toute décision, peut refuser. »

Selon Véronique Jacquet, tous les EJE mériteraient une revalorisation salariale plus conséquente: « Peut-être que la CCN 66 fera un effort, mais ce sera à la marge. On sait très bien que dans l'état financier où sont les collectivités territoriales, une forte revalorisation salariale équivaudrait à une diminution des recrutements. Actuellement, on construit de moins en moins de crèches. Et déjà, les EJE de niveau II sont moins recrutés qu'avant. Ce n'est pas ce qu'on souhaite. »

Le secteur associatif n'a pas les moyens de s'aligner sur la revalorisation, pense l'Ones. « Les employeurs privés ne font pour la plupart que gérer des fonds publics, rappelle Jean-Marie Vauchez. Ils craignent qu'on leur impose un niveau de rémunération sans leur en donner les moyens. » Ségolène Neuville avait évoqué plusieurs pistes de soutiens financiers: le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) association, l'abattement de la taxe sur les salaires, l'aide associative à l'embauche du premier salarié, les Cpom. Jean-Marie Vauchez n'y croit pas: « Les conventions collectives ne sont plus opposables au financeur. Avant, un directeur d'association négociait sa subvention en fonction de sa masse salariale. Maintenant, il doit faire avec l'argent qu'on lui donne et la crainte de voir le financeur lancer un nouvel appel d'offres et lui retirer son agrément. »

Un risque de déqualification

Le scénario qu'imagine Gilles Loubier en cas de hausse des salaires des travailleurs sociaux n'est pas plus optimiste: « Aujourd'hui, les financements aux associations sont en baisse. Si demain, elles doivent assumer une augmentation de la masse salariale sans compensation de l'État et des collectivités locales, on assistera à une accélération de la déqualification des postes: à la place d'éducateurs spécialisés, elles recruteront des moniteurs-éducateurs. » Le directeur de l'Anef 63 s'inquiète de l'impact sur les carrières: « Je voudrais encourager la mobilité professionnelle, recruter des salariés motivés et expérimentés, qui veulent rebondir, car travailler trop longtemps avec les mêmes publics est usant. Or, du fait de mon budget, j'embauche surtout des jeunes professionnels. J'ai du mal à recruter des gens avancés dans la grille. » En neuf ans, la moyenne d'âge de ses équipes a baissé de quatre ans. « Au lieu de changer complètement les grilles, il aurait mieux valu valoriser régulièrement le point, regrette Gilles Loubier. Il ne l'a été que de 3 centimes en neuf ans. » Un autre risque serait, dans le secteur privé associatif, la mutation des missions. « Une revalorisation salariale pourrait être le prétexte pour amener les nouveaux métiers de niveau II, comme éducateur spécialisé, vers des fonctions de coordination d'équipes ou de dispositifs. Ils deviendraient alors des chefs de service sous-rémunérés », redoute Jean-Marie Vauchez, qui se sent un peu pris au piège. Resteraient, au plus près des usagers, les travailleurs sociaux les moins formés.

⁽²⁾ www.tsa-quotidien.fr, 13 oct. 2016.

Actualités analyse

> Des différences de traitement

Sans préjuger des effets du PPCR dans le secteur social associatif, le protocole pose déjà question aujourd'hui, au sein de la fonction publique. Les syndicats ont revendiqué que les travailleurs sociaux soient placés sur la grille « A-type ». Or ils relèvent d'une grille inférieure, dite « Petit A ». « Pourquoi? s'offusque Philippe Soubirous. Encore une histoire de coûts, car l'effectif concerné est important. Mais, pour ces professionnels, cela crée un sentiment de déclassement. » Pour lui, la réingénierie des diplômes de travail social n'est pas allée assez loin, notamment sur les niveaux des diplômes. « Il faut comprendre qu'aujourd'hui, 80 % d'une classe d'âge a le bac et 50 % un bac + 3. On paie donc un niveau licence comme on payait un niveau bac, hier », rappelle-t-il. Il pense que tant que les fonctionnaires d'une même grille ne seront pas recrutés à niveau équivalent pour ensuite être payés de la manière, les sentiments d'injustice perdureront.

C'est surtout au sein de chaque métier du travail social que le PPCR vient accentuer les inégalités. « Le protocole pose une question de fond: comment peut-on autant partitionner une profession? », s'étonne Jean-Marie Vauchez. Prenant l'exemple des éducateurs spécialisés, il liste les différents statuts: les nouveaux étudiants qui bénéficieront d'un diplôme de niveau II, ceux déjà en poste qui ne sont reconnus que niveau III, les éducateurs au statut cadre dans la fonction publique, les autres... « Tant de différences de traitement au sein de la même profession créent de l'amertume, un agacement sourd », poursuitil. Tous les éducateurs ne vont pas pour autant abandonner le secteur privé pour se ruer vers le public: « il n'y a pas de poste », constate le président de l'Ones.

Travailleurs sociaux

rois ans après sa signature, le protocole relatif aux Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) est entré en viqueur au 1er février, avec un an de retard. Il fait passer 67 000 assistants de service social, éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants et conseillers en économie sociale et familiale, travaillant dans la fonction publique, de la catégorie B à la catégorie A. Ce qui se traduit par une revalorisation de leurs grilles indiciaires, qui sera progressive jusqu'au 1er janvier 2021. 7 000 personnels d'encadrement de la filière socio-éducative, déjà classés en catégorie A, bénéficieront également d'une revalorisation de leur salaire dans les mêmes proportions. Cette revalorisation des travailleurs sociaux de la fonction publique intervient après la réforme des diplômes du travail social, entrée en vigueur à la rentrée 2018: les diplômes auparavant affichés au niveau III (bac + 2) seront désormais reconnus au niveau II (grade licence) pour les nouveaux entrants en formation (1).

(1) www.tsa-quotidien.fr, 28 août 2018.

Le PPCR révèle pour lui une vision biaisée du travail social, « sous le seul angle de la fonction publique, alors qu'il est majoritairement porté par les associations, qui sont mises sous pression, laissées à la traîne », déplore-t-il. Rappelant que moins de la moitié des travailleurs sociaux, un peu plus de 30 %, travaillent dans le public. Les salariés du privé associatif sont régis par une douzaine de conventions collectives « dont certaines craquent de toutes parts et regorgent d'inégalités internes ». Une convention collective unique serait-elle la solution? « Dans le secteur, tout le monde en a une dans ses cartons, sait-il. Mais personne n'ose dégainer. C'est dommage. Parce que cela donnerait force et visibilité à un secteur complètement morcelé. Et parce qu'au vu des conditions économiques actuelles, l'État pourrait sortir une convention encore plus au rabais ».

Pas de portage politique

Pour l'heure, le ministère des solidarités et de la santé n'a pas accompagné la mise en œuvre du PPRC d'un quelconque message politique. Invités à s'exprimer, ni le ministère, ni la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) n'ont souhaité nous parler. Le seul communiqué de presse commentant la nouvelle est issu du ministère de l'action et des comptes publics. Le secrétaire d'État Olivier Dussopt y explique que la revalorisation « intervient en reconnaissance de l'élévation, au niveau de la licence, depuis la rentrée 2018, des diplômes d'État du travail social ». Et ajoute une phrase: « Il témoigne également de l'attention portée aux agents exerçant leur mission auprès des publics les plus fragiles. »

Véronique Jacquet se souvient du discours de Manuel Valls au lancement de la réflexion autour du protocole: « Il parlait clairement de revaloriser les travailleurs sociaux. Le gouvernement actuel, avec sa posture très libérale, ne donne pas du tout cette impression. » L'Ones n'est pas surprise par cette absence de portage politique: « Les décrets d'application ont été signés dans l'entre-deux tours, par une équipe sur le départ. Le nouveau gouvernement s'est retrouvé à devoir mettre le protocole en œuvre. » L'Unsa trouve également l'actuel gouvernement bien silencieux. Et ne perd pas de vue qu'il projette par ailleurs de réformer les retraites: « On sera très vigilants à ce que les nouvelles règles de calcul ne fassent rien perdre aux agents publics », souligne Luc Farré. Notamment ce qui a été acquis via le PPCR.

Que reste-t-il de l'ambition affichée de Ségolène Neuville « d'une plus grande reconnaissance des travailleurs sociaux dans la société », de sa volonté de rendre les métiers du social de nouveau attractifs? Peut-être la minorité de postes dans la fonction publique va-t-elle le redevenir. Mais pour Gilles Loubier, le travail social a besoin d'être valorisé de manière plus globale: « Le salaire est un aspect. Le regard porté sur lui, aussi. C'est usant, pour l'image d'une profession, d'entendre qu'elle ne fait que coûter. Toujours les mêmes discours sur les dépenses de l'aide sociale... Pourquoi ne regarde-t-on pas son impact: tout ce qu'elle crée, tout ce qu'elle génère? »

Audrey Guiller